

LE QUOTIDIEN L'AMMÉE

Le médecin de la famille

COMBIEN de personnes, jouissant d'habitude d'une bonne santé, éprouvent le plus grand embarras à choisir un médecin lorsque, soudainement, elles se sentent malades ? Vite, elles se renseignent auprès de leurs amis sur le nom du docteur X, puis sur celui du docteur Y et du docteur Z. Et, généralement, les renseignements obtenus sont contradictoires. Pour la jolie petite madame T., le docteur X qui est bel homme et s'habille bien est l'as des as. N'est-ce pas lui qui, par de savantes passes magnétiques, l'a définitivement guérie de son tic nerveux qui la rendait ridicule ? Pour le vieux général en retraite P., le docteur Y, qui n'a pas réussi à le débarrasser de sa goutte, est un âne. Quant au docteur Z, tout le monde est d'accord pour le déclarer bon médecin, mais lui reproche d'ordonner trop de médicaments, ce qui coûte très cher. Le malade se rend donc consulter un de ces trois praticiens. Après huit jours de traitement, son état ne s'étant pas amélioré, il s'adresse au second, puis au troisième. Malgré trois médecins il ne se porte pas mieux.

Ce cas est très commun et c'est presque toujours le malade qui a tort. Lorsque le malade s'est adressé à un médecin d'un certain âge, probe et sérieux, il doit lui rester fidèle, ne pas en changer sans motif grave. Il lui faut laisser à l'homme de l'art le temps de l'étudier, car pour tout médecin digne de ce titre un malade est un sujet d'étude. Ce n'est pas une maladie qu'il a à soigner, mais un individu atteint d'une affection qui prendra des formes différentes selon la constitution et le tempérament typiques de cet individu. Or, il n'y a pas sur notre planète deux individus qui se ressemblent physiologiquement.

Il est donc indispensable que le médecin connaisse bien son client. Cette connaissance lui est extrêmement facilitée s'il a déjà eu l'occasion de le soigner. C'est pourquoi il y a tout intérêt à rester fidèle au médecin à qui vous avez déjà eu affaire. Jadis, il n'y a pas si longtemps, avant l'ère de la guerre mondiale, chaque famille possédait son médecin qui prodiguait ses soins au grand-père comme au nouveau-né, aux oncles comme aux cousins. Il n'ignorait rien des tares, des legs de

Conseils aux jeunes mamans

LES SORTIES
LES PREMIERS PAS DE BÉBÉ
La première sortie doit avoir lieu vers le 12^e jour en été, le 21^e jour en hiver. Il ne faut l'effectuer que par un temps doux, ni trop chaud, ni trop froid : 10 à 15°. Si la température est toujours de 10°, on ne doit pas sortir l'enfant. De même s'il fait grand vent. Les meilleures heures de sortie sont, en tenant compte de l'heure actuelle, après-midi et avant quatorze heures d'hiver ; avant treize heures et après-dix heures en été. Eviter le grand soleil en été et aussi l'humidité et les courants d'air.

La première sortie sera courte : une demi-heure au plus, puis on habituera progressivement l'enfant au grand air afin de pouvoir ensuite le laisser dehors le plus longtemps possible. Si, pour une raison quelconque, la maman se trouve empêchée de sortir, elle peut habiller l'enfant comme pour la promenade et le tenir à l'air, sans devant, une fenêtre ouverte, soit sur un balcon, en se méfiant toutefois des courants d'air.

Quand le bébé est tout petit, le mieux est de le porter sur les bras,

Nos Patrons-Modèles



LA CUISINE ACTUELLE
SOUPE A L'OIGNON
Des oignons coupés en tranches, un corps gras (huile, beurre, beurre végétal), oignons, sel, poivre, persil, passez pour en retirer les fragments ; de l'eau ; faites cuire le tout. Si vous voulez l'oignon au lait, ajoutez un peu de lait simple, soit des croûtons frits, soit du vermicelle, soit des pâtes, soit du sésame, soit du fromage durci, râpez-le et ly mélangez.

LES CAROTTES VICHY
Coupez un kilo de carottes en minces rondelles. Mettez-les dans une cocotte puis recouvrez-les d'eau chaude et laissez cuire à feu doux pendant une heure et laissez l'eau s'évaporer presque tout à fait. Ajoutez alors une noix de beurre et du persil haché. Remuez pour bien mélanger. Servez bien chaud.

PUREE DE POMMES DE TERRE AUX POMMES FRUITES
Les pommes de terre sont rares. Pour augmenter du simple au double le plaisir que vous en tirez, préparez une purée de pommes de terre et une purée de pommes fruites par trop mûres. Bien mélanger le tout, saler légèrement et ajouter un peu de beurre.

HYGIÈNE ET BEAUTÉ

CONTRE LA ROUGEUR DU NEZ
Si elle ne provient pas uniquement du froid et qu'elle soit habituelle, elle n'est souvent à la déduction des vaisseaux capillaires du nez. Pour la faire disparaître, il faut s'humecter le nez trois ou quatre fois par jour avec un mélange de 2 grammes de borax dissous dans 15 grammes d'eau de roses et 15 grammes d'eau de fleurs d'orange triple. On bien encore cette préparation : eau distillée de plantain, 20 grammes ; glycérine, 10 grammes ; sulfate de zinc, 2 grammes.

BLEUS OU NOIRS
Vous ne savez pas pourquoi vos yeux brillent ? C'est peut-être de plaisir ! Mais essayez toujours de baigner les yeux ; une minute seulement chaque jour dans une eau remplie d'eau de rose que vous aurez fait tiédir et vous n'aurez plus rien à lui envier.

CHOSSES ET AUTRES

LA POPULATION MONDIALE
D'après des statistiques assez récentes, la population de notre globe s'élève à 1 milliard 926.715.000 habitants se répartissant ainsi : Europe 514.300.000 Asie 1.025.440.000 Afrique 146.250.000 Amérique 231.525.000 Océanie (Australie, Malaisie, Polynésie) 9.200.000 Il y a une cinquantaine d'années, la Terre n'était peuplée que de 1 milliard 429.795.000 habitants. Sa population se serait donc accrue de 496.910.000 unités, chiffre considérable si l'on se tenait pas compte du peu de renseignements que l'on possède sur certaines régions du globe encore imparfaitement explorées et des méthodes de recensement défectueuses que l'on employait autrefois.

Coquetterie criminelle

— Vous l'aimez bien votre mari ?
— Beaucoup, monsieur le juge.
— Alors, pourquoi l'avez-vous tué ?
— Une idée à moi, monsieur le juge ; je voulais être en deuil.
— Expliquez-vous...
— Oh ! ma, toujours dit que le noir allait très bien aux blondes.



BOURSE DE PARIS du 16 Décembre 1941

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour	VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
FONDS D'ETAT					
3 % amort.	97 35	97 50	Micheville	1210	1210
4 % 1917	101 45	101 85	du Nord	805	805
4 % 1918	101 85	102 20	Sambre-Meuse	805	805
4 % 1920	139 80	140 25	Chantiers de France	415	415
4 % 1925	188 40	189 80	Contr. Nord-France	405	405
4 % 1930	103 40	104 25	Vichy-Lille	1540	1550
4 % 1932 B	102 30	103 15	Forges Nord-Est	1000	1000
4 % 1937	103 00	103 85	Nord-Paris	1430	1430
4 % 1939	103 00	103 85	Le Havre	800	800
Caisse Autonome	121 30	121 30	France-Belge M. Mous-	4700	4700
Obli. Trésor 4 1/2 1934	1210	1215	Denain-Anzin	8150	8150
5 % 1935	1010	1015	Louvroil-Monbard	1100	1100
5 % 1936	1010	1015	Chaux	1250	1250
5 % 1938	1010	1015	Peugeot	1250	1250
5 % 1939	1010	1015	Senelle-Maubeuge	1250	1250
5 % 1940	1010	1015	Béthune	4260	4260
5 % 1941	1010	1015	ANZEL	1650	1650
5 % 1942	1010	1015	Blanc	1000	1000
5 % 1943	1010	1015	Carvin	2000	2070
5 % 1944	1010	1015	Courrières	980	980
5 % 1945	1010	1015	Escarpelle	800	800
5 % 1946	1010	1015	Lens	850	850
5 % 1947	1010	1015	Marles	1275	1275
5 % 1948	1010	1015	Ostricourt	925	925
5 % 1949	1010	1015	Mokta el Hadid	17400	17400
5 % 1950	1010	1015	Nickel	1200	1200
5 % 1951	1010	1015	Lille Bonnières Prior.	490	490
5 % 1952	1010	1015	Air Liquide Ord.	420	430
5 % 1953	1010	1015	Glaces Nord-France	4745	4745
5 % 1954	1010	1015	Kail Ste-Thérèse	1945	1945
5 % 1955	1010	1015	Kubank	2970	2970
5 % 1956	1010	1015	Poliet-Chausson	369	369
5 % 1957	1010	1015	Caoul. Indochine	1715	1715
5 % 1958	1010	1015	Terres Rouges	1105	1105
5 % 1959	1010	1015			
5 % 1960	1010	1015			
5 % 1961	1010	1015			
5 % 1962	1010	1015			
5 % 1963	1010	1015			
5 % 1964	1010	1015			
5 % 1965	1010	1015			
5 % 1966	1010	1015			
5 % 1967	1010	1015			
5 % 1968	1010	1015			
5 % 1969	1010	1015			
5 % 1970	1010	1015			
5 % 1971	1010	1015			
5 % 1972	1010	1015			
5 % 1973	1010	1015			
5 % 1974	1010	1015			
5 % 1975	1010	1015			
5 % 1976	1010	1015			
5 % 1977	1010	1015			
5 % 1978	1010	1015			
5 % 1979	1010	1015			
5 % 1980	1010	1015			
5 % 1981	1010	1015			
5 % 1982	1010	1015			
5 % 1983	1010	1015			
5 % 1984	1010	1015			
5 % 1985	1010	1015			
5 % 1986	1010	1015			
5 % 1987	1010	1015			
5 % 1988	1010	1015			
5 % 1989	1010	1015			
5 % 1990	1010	1015			
5 % 1991	1010	1015			
5 % 1992	1010	1015			
5 % 1993	1010	1015			
5 % 1994	1010	1015			
5 % 1995	1010	1015			
5 % 1996	1010	1015			
5 % 1997	1010	1015			
5 % 1998	1010	1015			
5 % 1999	1010	1015			
5 % 2000	1010	1015			
5 % 2001	1010	1015			
5 % 2002	1010	1015			
5 % 2003	1010	1015			
5 % 2004	1010	1015			
5 % 2005	1010	1015			
5 % 2006	1010	1015			
5 % 2007	1010	1015			
5 % 2008	1010	1015			
5 % 2009	1010	1015			
5 % 2010	1010	1015			
5 % 2011	1010	1015			
5 % 2012	1010	1015			
5 % 2013	1010	1015			
5 % 2014	1010	1015			
5 % 2015	1010	1015			
5 % 2016	1010	1015			
5 % 2017	1010	1015			
5 % 2018	1010	1015			
5 % 2019	1010	1015			
5 % 2020	1010	1015			
5 % 2021	1010	1015			
5 % 2022	1010	1015			
5 % 2023	1010	1015			
5 % 2024	1010	1015			
5 % 2025	1010	1015			
5 % 2026	1010	1015			
5 % 2027	1010	1015			
5 % 2028	1010	1015			
5 % 2029	1010	1015			
5 % 2030	1010	1015			
5 % 2031	1010	1015			
5 % 2032	1010	1015			
5 % 2033	1010	1015			
5 % 2034	1010	1015			
5 % 2035	1010	1015			
5 % 2036	1010	1015			
5 % 2037	1010	1015			
5 % 2038	1010	1015			
5 % 2039	1010	1015			
5 % 2040	1010	1015			
5 % 2041	1010	1015			
5 % 2042	1010	1015			
5 % 2043	1010	1015			
5 % 2044	1010	1015			
5 % 2045	1010	1015			
5 % 2046	1010	1015			
5 % 2047	1010	1015			
5 % 2048	1010	1015			
5 % 2049	1010	1015			
5 % 2050	1010	1015			
5 % 2051	1010	1015			
5 % 2052	1010	1015			
5 % 2053	1010	1015			
5 % 2054	1010	1015			
5 % 2055	1010	1015			
5 % 2056	1010	1015			
5 % 2057	1010	1015			
5 % 2058	1010	1015			
5 % 2059	1010	1015			
5 % 2060	1010	1015			
5 % 2061	1010	1015			
5 % 2062	1010	1015			
5 % 2063	1010	1015			
5 % 2064	1010	1015			
5 % 2065	1010	1015			
5 % 2066	1010	1015			
5 % 2067	1010	1015			
5 % 2068	1010	1015			
5 % 2069	1010	1015			
5 % 2070	1010	1015			
5 % 2071	1010	1015			
5 % 2072	1010	1015			
5 % 2073	1010	1015			
5 % 2074	1010	1015			
5 % 2075	1010	1015			
5 % 2076	1010	1015			
5 % 2077	1010	1015			
5 % 2078	1010	1015			
5 % 2079	1010	1015			
5 % 2080	1010	1015			
5 % 2081	1010	1015			
5 % 2082	1010	1015			
5 % 2083	1010	1015			
5 % 2084	1010	1015			
5 % 2085	1010	1015			
5 % 2086	1010	1015			
5 % 2087	1010	1015			
5 % 2088	1010	1015			
5 % 2089	1010	1015			
5 % 2090	1010	1015			
5 % 2091	1010	1015			
5 % 2092	1010	1015	</		